

# Concours de création d'entreprises innovantes «Entreprendre Saint-Malo 2015»

En 2010, dans le cadre de la Route du Rhum a été mise au point une action de marketing territorial associant les entreprises du territoire autour de la thématique « Saint-Malo 2015 », en référence à la nouvelle accessibilité en TGV à 2h15 de Paris.

En 2011, année du lancement du parc d'activité technopolitain Atalante Saint-Malo, il apparaît opportun de développer de nouvelles actions d'animation et de communication en direction des porteurs de projet technologique en partenariat avec Rennes Atalante.

Cette année, en partenariat avec les acteurs économiques locaux et les partenaires de la création d'entreprises, Saint-Malo Agglomération lance le concours «entreprendre Saint-Malo 2015».

## 53 000 euros de dotation!

1<sup>er</sup> PRIX : 20 000 €

«CREATION D'ENTREPRISE TECHNOLOGIQUE ET INNOVANTE»

2<sup>ème</sup> PRIX : 18 000 €

« POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT »

3<sup>ème</sup> PRIX : 10 000 €

Prix «COUP DE CŒUR»

4<sup>ème</sup> PRIX : 5 000 €

Prix «IDÉE»

## Conditions pour candidater

Toute personne physique qui envisage la création d'une entreprise sur Saint Malo Agglomération peut participer au concours. Pour le prix potentiel de développement, le candidat peut être une personne morale, exogène au territoire, qui créera sur le territoire un établissement secondaire ou qui transférera son entreprise sur le territoire.

## Implantation géographique de l'entreprise :

Le créateur ou le futur créateur doit s'engager à domicilier son entreprise sur Saint-Malo Agglomération, ou à y transférer son siège social ou à y créer un établissement secondaire.

## Les critères de sélection :

La sélection des projets se fera sur la base des principaux critères suivants :

- La nature de l'activité envisagée, le caractère innovant du projet et/ ou sa composante technologique ;
- Le potentiel de développement économique et d'emplois du projet.

- La viabilité économique du projet.

- La cohérence économique et financière de l'ensemble du projet.

- La capacité du chef d'entreprise à porter son projet,
- La qualité de présentation du projet et de l'entreprise.

- La capacité de conviction du candidat.

- La fourniture avec le dossier de candidature d'un business plan prévisionnel établi sur 3 ans (cette condition ne valant pas pour la catégorie idée).

## Date d'immatriculation:

L'immatriculation doit avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 30 juin 2012. Cette condition d'immatriculation ne valant pas pour la catégorie de prix « IDEE de création d'entreprise ».



Réglement complet du concours et dossier de candidature disponible sur :

[www.saintmalo2015.com](http://www.saintmalo2015.com)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature finalisés est fixée au 30 novembre 2011 à 17 heures.

ORGANISÉ PAR SAINT-MALO AGGLOMÉRATION